

Olympique Cesson Escrime

***Protocole d'accès à la salle :**

=> l'accès à la salle est réservé **uniquement aux tireurs**, il est indispensable de respecter les créneaux horaires (un groupe entre lorsque le groupe précédent est sorti).

Le tireur doit avoir son inscription complète (fiche adhésion à jour y compris certificat médical ou attestation médicale valide, formulaire de reprise rendu et tenue complète). **Aucune inscription ni remise de tenue ne pourra se faire pendant les cours.** Des horaires sont dédiés aux inscriptions en juin et en début de saison.

=> le port du masque (chirurgical ou masque tissu grand-public) est obligatoire pour **les plus de 10 ans pour accéder à la salle** (hall d'entrée). Ce masque est retiré pour la pratique de l'escrime.

=> le lavage des mains est **obligatoire** à l'entrée et à la sortie de la salle.

=> **l'entrée et la sortie de la salle seront distinctes** : porte principale pour l'entrée dans la salle, porte issue de secours pour la sortie (en face de la porte d'entrée).

=> l'accès aux vestiaires, aux toilettes et aux douches **est interdit**.

***Protocole de séance d'entraînement :**

=> une feuille de présence mentionnant les escrimeurs participant aux entraînements est gérée par le club à chaque séance.

=> les Maîtres d'Armes ou toute personne habilitée à assister le Maître d'Armes pendant l'entraînement portent un masque (chirurgical ou masque tissu grand-public).

=> **L'escrimeur doit obligatoirement arriver en tenue complète :**

- gant, masque et veste,

+ une sous-cuirasse à partir de M11 à l'épée et à partir de M13 au fleuret

+ un pantalon pour les cours le nécessitant

- les **chaussures propres** (pour l'intérieur uniquement), doivent être changées à l'entrée dans la salle.

- les fils de corps, armes, cuirasses électriques sont à prendre en début de cours dans le bac "**propre**", ils doivent être déposés en fin de cours dans le bac "**A désinfecter**".

- le matériel ne doit pas être échangé.

- le matériel est désinfecté avant chaque nouvelle utilisation.

=> le règlement de la ville interdit de toucher au matériel extérieur comme les chaises, bancs, tables, placards, portes...

=> les assauts sont autorisés **sans contact et sans corps à corps**

=> la poignée de main en fin de match est remplacée par un salut amical sans contact.

Le club a mis en place les protocoles recommandés par la fédération française d'escrime, la ville de Cesson-Sévigné et les ministères de la santé et du sport pour vous accueillir dans les meilleures conditions pendant cette épidémie.

Le nombre de tireurs maximum à chaque cours a dû être modifié.

Un désinfectant spécifiquement certifié par la fédération française d'escrime a été acheté par le club.

Le matériel nécessaire à tous les tireurs du club pour que chacun ait sa tenue à l'année a été acheté par le club. Des cibles ont été installées pour du travail individuel.

Nous vous remercions de suivre les protocoles mis en place pour que les cours se déroulent au mieux.

L'équipe de l'OCE vous remercie et se tient à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

L'équipe de l'OCE